

**N° D'ORDRE : 2020-153**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice : 29*

*Présents : 23*

*Pouvoirs : 06*

*Excusé : 00*

*Absents : 00*

*Qui ont pris part*

*à la délibération : 29*

*Date de convocation : 8 Décembre 2020*

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. LABASTIE Eric pouvoir à M. Gilles VINCENT – M. CAILLEAUX Rémi pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. MARIN Michel – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. CLAVE Denis pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

## **1 - TARIFS PUBLICS LOCAUX 2021**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour tenir compte de l'évolution des prix et des nécessités de l'équilibre budgétaire, le Conseil Municipal est invité à adopter une hausse des tarifs publics locaux de 0.2% :

### **A-CONCESSIONS DU COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il convient, pour tenir compte des charges et afin de suivre l'évolution des prix, de procéder à une hausse des tarifs publics locaux applicables en 2021 en matière de concession du Columbarium, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Monsieur le Maire propose également aux membres du Conseil Municipal, par souci de simplification comptable, d'arrondir le prix des concessions.

Les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 seront donc les suivants :

Désignation	Nombre de cases	Capacité en urnes	Prix de la concession par case (durée 15 ans renouvelables)	
			Tarifs 2020	Tarifs proposés : 2021
<i>CONCESSIONS CONSTRUITES AVANT 2010</i>				
-modèles de 3 cases (Contenance 2 urnes)	6	12	853, 00 €	855,00 €
- modèles de 12 cases (Contenance 2 urnes)	24	48	853, 00 €	855,00 €
- modèles de 1 case (Contenance jusqu'à 4 urnes)	20	80	1705, 00 €	1708,00 €
<i>CONCESSIONS CONSTRUITES APRES 2010</i>				
- modèles intégrés dans les murs d'enceintes de l'extension du cimetière (contenance 4 urnes)	132	528	1364,00 €	1367,00 €

*CONCESSIONS CONSTRUITES APRES 2020*

Désignation	Nombre de cases	Capacité des urnes	Prix de la concession par case durée 15 ans renouvelable	
			2020	2021
Modèles intégrés dans les murs d'enceintes de l'extension du cimetière (contenance 4 urnes)	18	72	1575 €	1578 €

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- De fixer pour 2021 les tarifs des concessions du columbarium comme précisé ci-dessus.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 15 décembre 2020, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire**

**Gilles VINCENT**